

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 04 avril 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni à la mairie. La séance s'est tenue à huis clos, en présentiel.

**Présents** : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Sylvie LAROCHE, Eric LEBAS, Marie-Pierre PADULAZZI, Benoît MERCIER, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Olivier ARTHUR, Sophie PAIN, Benjamin AUBRY, Odile BREANT, Michel BOUTEILLER, Pascal DENELLE, Dior DEMEULENARE-SENE, Michel MURZYN, Christian VALERO, Pierre-Alain HIRSCH.

**Absents excusés** : Caroline CLAVÉ procuration à Sylvie LAROCHE, Hélène CHARVET procuration à Dior DE MEULENAERE-SENE, Éric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Caroline GARRIGUES procuration à Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Michel MURZYN

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du 28 mars 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**I - ADMINISTRATION DE LA VILLE - DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur le Préfet en date du 5 avril 2022 concernant l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix des matières premières.

**II - : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : Budget principal :**

Pour la bonne exécution du Budget Primitif 2022, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2021 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 028 105.49 €. Cette somme sera affectée en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon décrite dans la délibération n° 2022/0020 suivante :

Après avoir constaté un excédent global cumulé de la section de fonctionnement de **1 028 105.49 €** au compte administratif 2021,

Le Conseil Municipal DECIDE de l'affecter de la façon suivante :

- **Investissement : compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé pour 541 465.59 €.**
- **Fonctionnement : Ligne 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté pour 486 639.90 €.**

**III - : FISCALITE - FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2022 - TAXATION – DECISION ET APPROBATION :**

Monsieur le Maire et Monsieur MERCIER rappellent que les taux de contribution sont inchangés depuis de très longues années. Monsieur le Maire présente l'imprimé N° 1259, transmis par la direction régionale des finances publiques, qui notifie à la ville les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Le Conseil Municipal est invité à valider ou à modifier les taux correspondants à l'année 2021. A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les taux existants. La délibération n° 2022/0021 est la suivante :

*Rapporteur : Pierre PELTIER et Benoît MERCIER au nom de la commission des finances.*

*Le Conseil Municipal, est appelé à voter chaque année le taux des contributions directes locales, à savoir les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.*

*Considérant la délibération n° 2021/0025 du 12 avril 2021 fixant les taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation,*

*Considérant la reconduction en 2021 du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit 57.43 % ,*

*Considérant l'établissement du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 53.67 % ,*

*Aussi, il est proposé de laisser inchangés en 2022 les taux des contributions directes et de les fixer ainsi :*

- |  |                |
|--|----------------|
| - <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | <b>57.43 %</b> |
| - <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | <b>53.67 %</b> |

*Le Conseil Municipal,*

*Après vote, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions du présent rapport.*

**IV - : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022 – DECISION ET APPROBATION :**

Monsieur Eric LEBAS informe l'assemblée que la commission s'est réunie pour étudier les dossiers de demande de subvention des associations. Monsieur le Maire remercie la commission. Il rappelle que chaque association a été destinataire d'un dossier qui devait être complété et remis en mairie pour étude. Les sommes versées pourraient évoluer au cours de l'année. Après quelques échanges, le Conseil Municipal valide les sommes proposées par la commission. La délibération n° 2022/0023 est la suivante :

Rapporteur : Monsieur Eric LEBAS

Afin d'accompagner la vie associative locale, il est proposé de consacrer en 2022 une enveloppe de 110 000.00 € pour les subventions aux associations, dont 73 840.00 € attribués et 36 160.00 € en réserve.

La répartition des subventions est détaillée en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la délibération n° 2022/0022 du 12 avril 2022 portant adoption du budget primitif 2022,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'exercice 2022,

Considérant l'examen des demandes de subvention réalisé par la commission vie associative et sportive en séance du 11 mars 2022,

DECIDE après vote à main levée, à l'unanimité

1 - de voter pour l'année 2022 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-annexé,

2 - d'inscrire La somme de 110 000.00 € au Budget Primitif 2022 - article 6574.

<b>ETAT SUBVENTIONS 2022</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2022</b>
<b>AFSI (FOOTBALL EN SALLE)</b>	<b>300 €</b>
<b>TENNIS CLUB ISNEAUVILLE</b>	<b>1 300 €</b>
<b>ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB</b>	<b>10 000 €</b>
<b>VOLLEY BALL ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME</b>	<b>1 000 €</b>
<b>KARATE CLUB ISNEAUVILLE</b>	<b>1 000 €</b>
<b>JARDINS FAMILIAUX</b>	<b>250 €</b>
<b>FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE</b>	<b>8 500 €</b>
<b>LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE</b>	<b>300 €</b>
<b>COMITE DES ANCIENS</b>	<b>2 000 €</b>
<b>CLUB DE L'AMITIE</b>	<b>400 €</b>
<b>HOCKEY CLUB ISNEAUVILLE</b>	<b>1 500 €</b>

AMI (AMICALE DES MOTARDS ISNEAUVILLAIS)	300 €
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	250 €
ECOLE DE MUSIQUE BBI	39 270 € (55 élèves x 714 €)
ISNORUN	300 €
BOOTCAMP	450 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	2 000 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2 000 €
ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR	1 500 €
VIE ET ESPOIR	150 €
PAPILLONS BLANCS	500 €
CFA EURE	70 €
SOLIDAR'INDIA	250 €
DIVERS	36 160 €
<b>TOTAUX</b>	<b>110 000 €</b>

#### V - - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 – ADOPTION :

Monsieur Benoît MERCIER présente le projet du Budget Primitif 2022. L'ensemble du Conseil Municipal, invité à la commission des finances réunie le 31 mars, a pu prendre connaissance de ce document en détail. La note de présentation ci-dessous qui sera adressée en Préfecture, reprend l'ensemble du Budget Primitif 2022 :

#### RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Ce budget a été présenté à l'ensemble des élus en commission « finances » du jeudi 31 mars 2022.

Dans un contexte financier incertain, en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la disparition de la taxe d'habitation à compter de cette année, le budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes.

Les grandes orientations pour l'année 2022 sont :

- Poursuite de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Seine-Maritime, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25.36 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la commune.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur la reconduction des taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 57.43 % et de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 53.67 %.

Il est prévu une augmentation générale des tarifs de 1% comme les années précédentes.

Une politique d'investissement ambitieuse et le maintien du développement de services pour les Isneuvillais :

Signe de son attractivité et de sa qualité de vie, Isneauville continue à se développer. Pour accompagner cette évolution, un plan d'investissement a été mis en œuvre avec le projet d'édifier une salle de mariages et du Conseil Municipal en rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite, la construction de sanitaires publics dans les lieux stratégiques de la ville tels que sur le complexe sportif du Cheval Rouge et à proximité de la Place du Marché. Le projet de construction d'un terrain multisports pour les adolescents se finalise avec un début des travaux au printemps 2022.

La balance du budget primitif 2022 est la suivante et l'on s'aperçoit que la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 88 239.40 €.

Le budget est donc en suréquilibre. Ce suréquilibre est volontaire et démontre que les dépenses et les recettes sont évaluées de façon sincère.

**VUE D'ENSEMBLE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédit de fonctionnement voté au titre du présent budget	3 442 821.21 €	3 044 420.71 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		486 639.90 €
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	3 442 821.21 €	3 531 060.61 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédit d'investissement voté au titre du présent budget	1 340 625.49 €	1 442 091.08 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	595 871.00 €	936 797.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	442 391.59 €	
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	2 378 888.08 €	2 378 888.08 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>5 821 709.29 €</b>	<b>5 909 948.69 €</b>

**Le Budget primitif 2022 de la commune d'ISNEAUVILLE est construit avec les reports suivants :**

002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :	468 639.90 €	RECETTES
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	442 391.59 €	DEPENSES
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	541 465.59 €	RECETTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	405 292.65 €	DEPENSES
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	405 292.65 €	RECETTES

**La section de fonctionnement :**

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 3 442 821.21 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011- charges à caractère général	1 184 350.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 481 500.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 238.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	222 700.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	28 450.56 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	40 000.00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	405 292.85 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	77 790.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 442 821.21 €</b>

Le versement du FCTVA s'élève à 223 767.84 € (investissement : article 10222) et 4 218.71 € (fonctionnement : article 744).

Les dépenses inscrites au chapitre 011 (charges générales) de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 184 350.00 €. Pour mémoire, en 2021, 1 013 363.00 € étaient inscrits.

Les dépenses inscrites au chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 481 500.00 €.

Pour mémoire en 2021, 1 405 500.00 € étaient inscrits. La croissance du chapitre 012 est essentiellement due à l'évolution de l'ouverture des services périscolaires et extrascolaires, à de nombreuses absences de personnel (2 Congé de maladie Longue Durée et de nombreuses absences en Maladie Ordinaire) obligent le recrutement de personnels extérieures. Les absences des personnels titulaires CNRACL font l'objet d'un remboursement par l'assurance SOFAXIS (article 6419) et pour information le compte administratif 2021 a fait ressortir une recette de 30 622.31 €.

## Les recettes :

Les recettes de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 3 044 420.71 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	40 000.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	359 000.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	2 209 466.00 €
Chapitre 74 – Dotations subventions	407 032.71 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	20 000.00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	8 422.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 044 420.71 €</b>

Les recettes de l'article 73111 (taxes foncières et d'habitation) continuent à évoluer au fil des années. Cette augmentation est liée à l'accroissement de la population due à l'urbanisation dense sur la commune.

Les recettes de l'article 7351 (taxe sur la consommation finale d'électricité) apportent également des recettes intéressantes sur le chapitre 73.

## **La section d'investissement :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

## Les dépenses :

Le montant total des nouvelles dépenses d'investissement s'élève à 1 340 625.49 € y compris le chapitre 16 (emprunt) de 133 145.69 € soit 1 207 479.80 € répartis ainsi :

OPERATIONS	ARTICLES	INTITULE	MONTANT
<b>11 SALLE DES SPORTS</b>	<b>23138</b>	<b>RADIANTS/CUMULUS/PLAFONDS</b>	<b>14 400,00 €</b>
	<b>2181</b>	<b>MOQUETTE SOL</b>	<b>14 500,00 €</b>
<b>12 EGLISE</b>		<b>NEANT</b>	
<b>14 EQUIPEMENT JEUNESSE</b>		<b>NEANT</b>	
<b>15 ADAP</b>		<b>NEANT</b>	
<b>16 BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>2188</b>	<b>DEFIBRILLATEUR</b>	<b>2 100,00 €</b>
<b>18 COMPLEXE SPORTIF</b>	<b>2188</b>	<b>TONDEUSE</b>	<b>1 500,00 €</b>
	<b>2181</b>	<b>STORES SALLE ANNEXE</b>	<b>50 000,00 €</b>

19 CIMETIERE	2312	COLUMBARIUM	9 390,00 €
20 VIDEO PROTECTION		NEANT	
21 LE PIGEONNIER	2314	TOMETTES/ECLAIRAGE	20 500,00 €
22 RESERVE FONCIERE		NEANT	
24 VOIRIES	21538	RUE DE L'EGLISE TRAVAUX+VEGETAUX	112 200,00 €
	21728	SIGNALETIQUE	21 500,00 €
25 SANITAIRES PUBLICS	2312	AGENCEMENT	190 000,00 €
	23151	DEMOLITION SANITAIRE EXTERIEUR MAIRIE	10 000,00 €
26 ECOLES	2184	MOBILIER	4 500,00 €
27 SECURITE VOIRIE	2181	CINEMOMETRE	4 680,00 €
28 MAIRIE			
	2031	ETUDE SALLE CONSEIL MUNICIPAL	40 000,00 €
	2183	INFORMATIQUE	NEANT
	2184	MOBILIER ACCUEIL	20 000,00 €
	2188	HARPE BBI	3 000,00 €
	23131	TRAVAUX SALLE DES MARIAGES	471 459,80 €
	23138	TRAVAUX REZ DE CHAUSSEE	70 000,00 €
29 SALLE DES FETES		NEANT	
30 ATELIER COMMUNAL	2188	DEBROUISSALLEUSE/ TAILLE HAIE/ 2182DESHERBEUR/STANDS + CHAISES	12 750,00 €
	2182	CAMION/VEHICULE BATIMENT/TRACTEUR PELLETEUSE	85 000,00 €
32 maison 509 rue de l'église	2351	NEANT	
37 RESTAURANT SCOLAIRE			
	23138	TRAVAUX CUISINE	45 000,00 €
	2184	MOBILIER VESTIAIRE	5 000,00 €
			1 207 479,80 €

Les recettes :

Le montant total des recettes s'élève à 1 442 091,08 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 13 – subventions	151 948,00 €
Chapitre 10 – FCTVA 2022 sur dépenses 2020	223 767,84 €
Chapitre 10 – 1068 – Excédent de	541 465,59 €

fonctionnement	
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	41 827.00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	405 292.65 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert de section	77 790.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 442 091.08 €</b>

Les Restes à réaliser DEPENSES reportées sont les suivantes : 595 871.00 €

Compte	Libellé du compte	Budget 2021	Réalisé 2021	Restes à Réaliser 2022 repris
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>				
<b>SALLE DE SPORTS</b>				
23138-11	Travaux bâtiments	32 681,00 €	30 316,80 €	0,00 €
2181-11	Installations générales	1 108,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 11</b>	<b>33 789,00 €</b>	<b>30 316,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EGLISE</b>				
23138-12	Travaux bâtiments	10 000,00 €	7 113,60 €	0,00 €
	<b>Total opération 12</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>7 113,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>MAISONS RUE DU MONT ROTY</b>				
21312-13	Bâtiments	43 100,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 13</b>	<b>43 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EQUIPEMENT JEUNESSE</b>				
2128-14	Autres agencements	147 287,00 €	26 326,14 €	120 960,00 €
	<b>Total opération 14</b>	<b>147 287,00 €</b>	<b>26 326,14 €</b>	<b>120 960,00 €</b>
<b>ADAP</b>				
2312-15	Autres organismes publics	13 689,00 €	0,00 €	13 689,00 €
	<b>Total opération 15</b>	<b>13 689,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 689,00 €</b>
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>				
23138-16	Travaux bâtiments	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188-16	Autres immobilisations	14 428,00 €	12 990,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 16</b>	<b>24 428,00 €</b>	<b>12 990,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>COMPLEXE SPORTIF</b>				
21538-18	Autres réseaux	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
21318-18	Autres bâtiments publics	61 779,00 €	34 315,80 €	10 000,00 €
2188-18	Autres immobilisations	6 000,00 €	4 747,66 €	0,00 €
23138-18	Travaux bâtiments	3 500,00 €	3 473,64 €	0,00 €
2312-18	Aménagement de terrains	760 873,00 €	630 373,49 €	20 000,00 €
	<b>Total opération 18</b>	<b>847 152,00 €</b>	<b>672 910,59 €</b>	<b>45 000,00 €</b>

<b>CIMETIERE</b>				
2312-19	Agencement	19 120,00 €	12 000,00 €	7 120,00 €
<b>Total opération 19</b>		<b>19 120,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>7 120,00 €</b>
<b>VIDEO PROTECTION</b>				
2031-20	Frais d'études	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
21318-20	Autres bâtiments publics	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21538-20	Autres réseaux	118 000,00 €	72 548,28 €	45 451,00 €
<b>Total opération 20</b>		<b>124 000,00 €</b>	<b>72 548,28 €</b>	<b>48 451,00 €</b>
<b>ZAC DOMAINE DU MANOIR</b>				
2314-21	Construction sur sol d'autrui	125 313,00 €	81 530,33 €	43 782,00 €
<b>Total opération 21</b>		<b>125 313,00 €</b>	<b>81 530,33 €</b>	<b>43 782,00 €</b>
<b>RESERVE FONCIERE</b>				
2111-22	Terrains nus	147 500,00 €	146 500,00 €	0,00 €
<b>Total opération 22</b>		<b>147 500,00 €</b>	<b>146 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>VOIRIES</b>				
2184-24	Mobilier	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21538-24	Autres réseaux	178 000,00 €	118 201,70 €	59 798,00 €
<b>Total opération 24</b>		<b>180 000,00 €</b>	<b>118 201,70 €</b>	<b>59 798,00 €</b>
<b>ECOLES</b>				
2181-26	Installations générales	3 500,00 €	1 098,00 €	0,00 €
2184-26	Mobilier	12 055,00 €	6 150,62 €	5 904,00 €
2183-26	Matériel informatique	2 500,00 €	1 249,32 €	1 250,00 €
23138-26	Travaux bâtiments	42 822,00 €	28 955,39 €	13 866,00 €
<b>Total opération 26</b>		<b>60 877,00 €</b>	<b>37 453,33 €</b>	<b>21 020,00 €</b>
<b>MAIRIE</b>				
2031-28	Frais d'études	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
23131-28	Travaux bâtiments mairie salle cm	54 500,00 €	0,00 €	54 500,00 €
23138-28	Travaux bâtiments	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2183-28	Matériel informatique	29 499,00 €	990,24 €	29 499,00 €
2184-28	Mobilier	14 109,00 €	5 518,21 €	8 590,00 €
2051-28	Concessions	32 500,00 €	4 396,26 €	28 103,00 €
2188-28	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	4 871,60 €	0,00 €
<b>Total opération 28</b>		<b>150 608,00 €</b>	<b>14 786,07 €</b>	<b>135 692,00 €</b>
<b>SALLE DES FETES</b>				
2188-29	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>Total opération 29</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>ATELIER COMMUNAL</b>				
2184-30	Mobilier	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188-30	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	4 990,00 €	0,00 €
<b>Total opération 30</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>4 990,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>MAISON 509 RUE DE L'EGLISE</b>				
23151-32	Travaux voirie	75 200,00 €	24 189,60 €	51 010,00 €
<b>Total opération 32</b>		<b>75 200,00 €</b>	<b>24 189,60 €</b>	<b>51 010,00 €</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
2184-37	Mobilier	3 000,00	0,00 €	3 000,00
23138-37	Travaux bâtiments	35 000,00	0,00 €	35 000,00
2188-37	Autres immobilisations	10 925,00 €	2 575,30 €	8 349,00 €

<b>Total opération 37</b>	<b>48 925,00 €</b>	<b>2 575,30 €</b>	<b>46 349,00 €</b>
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>			<b>595 871,00 €</b>

Les restes à réaliser RECETTES reportées sont les suivantes : 936 797.00 €

<b>RECETTES</b>				
<b>Compte</b>	<b>Libellé du compte</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Perçu 2021</b>	<b>Restes à Recevoir 2022</b>
	<b>SALLE DES SPORTS</b>			
1341-11	DETR	6 316,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 11</b>	<b>6 316,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>EGLISE</b>			
1323-12	Département	1 482,00 €	0,00 €	0,00 €
1341-12	DETR	1 482,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 12</b>	<b>2 964,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>EQUIPEMENT JEUNESSE</b>			
1323-14	Département	19 284,00 €	0,00 €	15 000,00 €
1341-14	DETR	29 850,55 €	0,00 €	24 105,00 €
	<b>Total opération 14</b>	<b>49 134,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 105,00 €</b>
	<b>AD'AP</b>			
1341-15	DETR	2 175,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 15</b>	<b>2 175,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>CIMETIERE</b>			
1341-19	DETR	625,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total opération 19</b>	<b>625,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>

	<b>COMPLEXE SPORTIF</b>			
1323-18	DEPARTEMENT	245 865,00 €	250 000,00 €	0,00 €
1641	Emprunt	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
13251-18	METROPOLE	46 634,00 €	- €	46 634,00 €
	<b>Total opération 18</b>	<b>1 092 499,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>846 634,00 €</b>
	<b>VIDEO PROTECTION</b>			
1323-20	DEPARTEMENT	13 350,00 €	- €	13 350,00 €
1341-20	DETR	19 716,00 €	- €	19 716,00 €
	<b>Total opération 20</b>	<b>33 066,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>33 066,00 €</b>
	<b>ZAC domaine du manoir pigeonier</b>			
1323-21	DEPARTEMENT	17 992,00 €	- €	17 992,00 €
	<b>Total opération 22</b>	<b>17 992,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 992,00 €</b>
	<b>ECOLES</b>			
1323-26	Département	5 106,00 €	5 498,84 €	0,00 €
1341-26	DETR	17 400,00 €	8 697,60 €	0,00 €
	<b>Total opération 26</b>	<b>22 506,00 €</b>	<b>14 196,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>936 797,00 €</b>

Monsieur Benoît MERCIER présente en détail le projet de budget 2022. Après divers échanges, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2022. La délibération n° 2022/022 est la suivante :

*RAPPORTEUR : Benoît MERCIER, Maire Adjoint délégué aux finances.*

*Vu le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L1612-1 et L1612-2,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*Vu la présentation du Budget primitif 2022 le jeudi 31 mars 2022 à la commission des finances et à l'ensemble des élus souhaitant participer à cette réunion,*

*Vu l'absence de remarques lors de cette dite séance,*

*Vu l'examen du projet du budget primitif 2022 à partir des éléments chiffrés présentés en Annexe,*

*Considérant que ce projet de budget pourra être ajusté en cours d'année, par décisions modificatives, en fonction de l'évolution de certaines dépenses ou recettes.*

*Proposition :*

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :*

*De délibérer sur le projet du Budget Primitif 2022*

*Vote :*

*Conseillers présents : 17*

*Conseillers représentés : 04*

*Ayant voté POUR : 21*

*Ayant voté CONTRE : 00*

*S'étant abstenu : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

*Délibération du Conseil Municipal :*

*1 – ADOPTE le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2022 selon le document joint.*

**X – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Marie-Pierre PADULAZZI - AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITE – RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

- 40 participants étaient présents à l'après-midi « l'atelier des gestes qui sauvent » organisé par le CLIC des plateaux Nord le lundi 04 avril 2022 à la salle des fêtes.

Laurent MARCHESI - VIE ECONOMIQUE

- JOURNEE FESTIVE DU 25 JUIN : Les affiches et les flyers sont en cours.

### Sophie PAIN – COMMUNICATION

- Le prochain bulletin municipal devrait paraître en juin, les articles sont à déposer dès maintenant.

### Claude HAMEL - VIE ECONOMIQUE – VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL DEVELOPPEMENT DURABLE – ESPACE CONSUELO

- SEMAINE « ARTS ET COULEURS » de novembre : L'invité d'honneur est choisi,
- Le dimanche 22 mai sera organisé « Peintres dans la rue » de 9h30 à 16h,
- Les travaux du pigeonnier se terminant, le prochain « café du Maire » pourra y avoir lieu. La date reste à déterminer.

### Benoît MERCIER -TRAVAUX – GESTION DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS – CIMETIERE

- Les travaux de la rue de l'église se poursuivent,
- Le chemin de liaison entre le chemin de l'Ombrie et le cimetière se poursuit également.

### Sylvie LAROCHE -JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EDUCATION – CITOYENNETE – RELATIONS INTERNATIONALES

- La chasse aux œufs du dimanche 03 avril s'est bien déroulée. Les membres de la commission étaient présents,
- AFFAIRES SCOLAIRES :  
Initiation à l'Espagne les 30 et 31 mai prochain,
- CENTRE DE LOISIRS : il accueille depuis le lundi 11 avril, 36 enfants en élémentaire et 36 enfants en maternelle.
- CITY STADE : Il est en cours et l'on espère une fin de travaux aux environs du 13 mai prochain.
- RESTAURANT SCOLAIRE : Le SMEDAR sera présents du 25 au 29 mai pour travailler sur le gaspillage alimentaire.

### Pierre PELTIER – Maire

- Manifestation patriotique : La cérémonie du 8 mai se fera conjointement avec les communes de Bois-Guillaume et Bihorel. Chaque commune déposera une gerbe sur son monument et ensuite l'ensemble des élus et des anciens combattants se retrouveront à Bois-Guillaume pour un rassemblement commun.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 15.

Le Maire,  
Pierre PELTIER

